



**Convention internationale
sur la protection des droits
de tous les travailleurs
migrants et des membres
de leur famille**

Distr. générale
26 septembre 2011

Original: français

**Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs
migrants et des membres de leur famille**

Quinzième session

Compte rendu analytique de la deuxième partie (publique)* de la 184^e séance**

Tenue au Palais Wilson, à Genève, le vendredi 23 septembre 2011, à 10 heures

Président: M. El Jamri

Sommaire

Organisation des travaux et questions diverses

Clôture de la session

* Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour la première partie (privée) de la séance.

** Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour les 178^e, 179^e, 180^e, 181^e, 182^e et 183^e séances.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La deuxième partie (publique) de la séance commence à 12 h 35.

Organisation des travaux et questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

1. **Le Président** se félicite que le Comité des droits des travailleurs migrants ait atteint les objectifs qu'il s'était fixés pour sa quinzième session, puisqu'il a adopté les observations finales concernant trois pays (Argentine, Chili et Guatemala) ainsi que la liste des points à traiter pour le Tadjikistan et le Paraguay.
2. La journée de débat général consacrée à la situation des travailleurs migrants en situation irrégulière a été très fructueuse tant par les échanges qui ont eu lieu que par la qualité des intervenants très divers, à savoir des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG), d'États parties et non parties, d'institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies (ONU), comme l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ou encore de syndicats. Il ne s'agissait toutefois que de l'une des étapes du processus visant à l'adoption d'une observation générale sur la protection des travailleurs migrants en situation irrégulière. Un compte rendu de cette journée sera établi au plus tard en novembre 2011 pour servir de base de réflexion pour le Forum mondial sur la migration et le développement et pour les préparatifs du débat de haut niveau que l'ONU organisera en 2013 sur le thème «La migration et le développement».
3. Le Comité a renforcé ses contacts avec de nombreuses confédérations syndicales tant régionales qu'internationales afin de créer, à Genève, une plate-forme susceptible de l'accompagner dans ses travaux, à l'instar de celle qui existe déjà avec les ONG.
4. Le Comité a également revu ses méthodes de travail; il a ainsi décidé qu'à compter de sa seizième session, au lieu de soumettre un deuxième rapport périodique, les États ayant déjà présenté leur rapport initial répondraient à une liste de questions établie à cet effet. Le Comité adoptera un nouveau calendrier pour lui permettre de programmer le dialogue avec les États parties longtemps à l'avance afin de réduire le retard accumulé dans la présentation des rapports.
5. Au cours de la présente session, les membres du Comité ont eu de nombreux échanges avec des représentants du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) sur la stratégie et les activités de ce dernier concernant les travailleurs migrants, ainsi que sur d'autres thèmes prioritaires communs, comme la question des enfants de migrants restés dans le pays d'origine de leurs parents ou de transit. Le Comité a insisté sur le fait qu'il était préoccupé par l'évolution du droit des migrants dans le monde d'aujourd'hui et par la nature des flux migratoires actuels, en particulier dans des régions troublées comme l'Afrique du Nord, notamment en Libye.

Clôture de la session

6. Après un échange de félicitations et de remerciements, **le Président** prononce la clôture de la quinzième session.

La séance est levée à 12 h 45.